

- **Décision SGA-DEC-2024-n°27**
Objet : Spectacle « L'Ours et La Demande en mariage »

Direction de la Culture – Médiathèques

Le Maire de Creil,

■ **Visas**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023 ; portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ;

■ **Considérant**

Que la ville de Creil, souhaite faire appel, le vendredi 14 juin 2024, à 18h30, à L'association Théâtre tiroir, représentée par Monsieur Philippe GEORGET, Président, sise 57 rue Jean Jaurès – 60870 VILLERS SAINT PAUL, pour la réalisation d'un spectacle intitulé « L'Ours et La Demande en mariage ».

■ **Décide**

Article 1 : De signer une convention de prestation de services avec L'association Théâtre tiroir, pour la réalisation de la prestation susmentionnée.

Article 2 : De verser à ladite association, le montant de la prestation fixé à 500 € TTC. Le paiement interviendra sur présentation d'une facture établie en trois exemplaires et payable par mandat administratif conformément à la législation en vigueur.

Article 3 : D'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet sur le budget de la Ville.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Fait à Creil, le 15 mai 2024

Jean-Claude VILLEMMAIN



6

Date de notification : 30 MAI 2024

Date de publication sur le site de la Ville : 30 MAI 2024